

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ADEPALE ET LES BANQUES ALIMENTAIRES SIGNENT UN PARTENARIAT UNIQUE : PLUS DE 220 ENTREPRISES DE L'ALIMENTAIRE ENGAGEES DANS LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE

Paris le 26 juin 2013 - Au moment où les Banques Alimentaires expriment des besoins en nette augmentation et où le gouvernement s'engage contre le gaspillage alimentaire, l'ADEPALE (Association Des Entreprises de Produits Alimentaires Élaborés) signe aujourd'hui une convention de partenariat avec la Fédération Française des Banques Alimentaires.

L'ADEPALE, qui figure parmi les principaux regroupements professionnels de l'industrie alimentaire, souhaite ainsi faciliter la mise en contact de ses 220 entreprises adhérentes et s'engage à les inciter à développer les dons alimentaires, les actions de mécénat ainsi que le bénévolat de leurs salariés au profit des Banques Alimentaires.

Conformément aux objectifs de l'association, ce partenariat solidaire vise à favoriser une alimentation équilibrée, de qualité et créatrice de lien social pour les personnes en situation de précarité.

Chaque année, près de 820 000 personnes bénéficient de l'aide du réseau, qui grâce à 5 200 associations partenaires, distribue environ 200 millions de repas.

« Même si beaucoup de nos d'entreprises collaborent déjà avec les Banques alimentaires, j'attends de ce partenariat qu'il amplifie, dans le contexte actuel, ces démarches de solidarité et permette à un nombre encore plus élevé d'entreprises de collaborer avec les Banques alimentaires pour mettre à leur disposition davantage de denrées alimentaires, de moyens et de compétences. » a déclaré Jérôme Foucault, Président de l'Adepale.

Pour sa part, Alain Seugé, Président de la Fédération Française des Banques Alimentaires estime que *« Travailler avec ADEPALE est une formidable opportunité pour le réseau des Banques Alimentaires. Nous espérons ainsi aller encore plus loin dans nos actions de lutte contre le gaspillage alimentaire et confirmer ainsi notre engagement auprès des plus démunis »*.

220 entreprises au service de la diversité alimentaire

L'ADEPALE réunit 220 entreprises de l'alimentaire, réparties au sein de 7 syndicats professionnels. Ces entreprises représentent une grande variété d'aliments pour contribuer à la diversité et à l'équilibre alimentaire des personnes démunies concernées par les actions des Banques Alimentaires. Les entreprises membres de l'ADEPALE sont en effet des fabricants d'aliments conservés (conserves alimentaires, légumes surgelés, compotes, confitures et fruits au sirop), de produits traiteur frais (salades composées, plats cuisinés, pâtes ménagères, pâtes fraîches, pizzas, saumon et truite fumés, surimi, crevettes et crustacés etc.), de riz et légumes secs.



De gauche à droite :

Jérôme Foucault, président de l'Adepale

Vincent Truelle, directeur général de l'ADEPALE

Alain Seugé, président de la Fédération française des banques alimentaires

L'ADEPALE encourage les actions de solidarité

En signant cette convention, l'ADEPALE s'engage à communiquer auprès de ses adhérents en les encourageant à se rapprocher des Banques Alimentaires locales proches de leurs installations, en vue de développer des partenariats. Au-delà des dons alimentaires, les entreprises et/ou leurs salariés pourront fournir des aides ponctuelles lors d'opérations de collecte (aide au transport, recrutement de bénévoles, salariés ou retraités, etc.), prêter temporairement des capacités de stockage ou de transport, développer le mécénat de compétence, technologique ou le mécénat financier, etc.

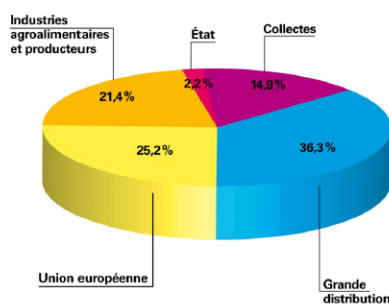
La lutte contre le gaspillage valeur fondatrice des Banques Alimentaires

Depuis 29 ans, les Banques Alimentaires ont pour mot d'ordre la lutte contre le gaspillage alimentaire. Aucune denrée n'est achetée et 45% des approvisionnements proviennent de produits sauvés. Les industries agroalimentaires et les producteurs agricoles participent en donnant des articles avec des défauts d'emballage ou d'étiquetage, ou des fruits et légumes non calibrés. La grande distribution permet des récoltes journalières de produits frais, de fruits et légumes essentiels à l'équilibre alimentaire ; elles offrent aussi des produits aux dates de péremption courtes mais consommables ou des produits en surplus.

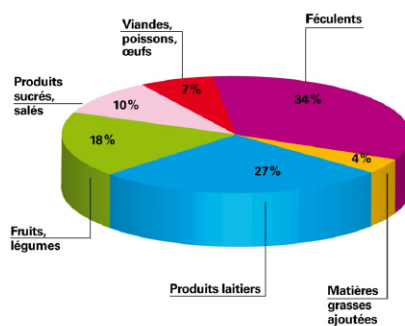
Bilan 2012

- **100 000 tonnes** de denrées distribuées aux associations partenaires
- L'équivalent de **200 millions de repas** distribués grâce aux Banques Alimentaires
- **820 000 bénéficiaires** soit environ 10 kilos de nourriture par mois et par personne

PROVENANCE DES PRODUITS COLLECTÉS



FAMILLE DES PRODUITS



Pour plus d'informations : www.banquealimentaire.org et www.adepale.org

Service communication des Banques Alimentaires :

Laurence CHAMPIER
laurence.champier@banquealimentaire.org
01 49 08 04 84 / 06 03 82 61 70

Service de Presse ADEPALE :

ADOCOM-RP :
01.48.05.19.00.
adocom@adocom.fr